

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

La région des Laurentides demeure en zone rouge

Saint-Jérôme, le 17 mars 2021 – Alors qu’il a été annoncé que la région sociosanitaire des Laurentides demeure, pour l’instant, au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides tient à rappeler à la population l’importance de respecter les mesures et les consignes sanitaires en place.

La situation épidémiologique dans la région demeure stable depuis les dernières semaines, alors que le nombre de cas, d’hospitalisations et de décès a diminué. Toutefois, avec l’émergence des nouveaux variants, la situation continue d’être suivie de très près par les équipes de Santé publique.

Des ajustements seront néanmoins apportés aux mesures en place en zone rouge :

- À compter du 17 mars (ce soir) le couvre-feu sera en vigueur de 21 h 30 à 5 h;
- Dès le 26 mars :
 - les lieux de culte pourront accueillir un maximum de 25 personnes;
 - les salles de spectacle pourront rouvrir, dans les mêmes conditions que les cinémas situés en zone rouge.

Rappelons également que la réouverture des spas et des piscines intérieures des établissements hôteliers sera permise dès le 26 mars, au même titre que la reprise progressive des activités de loisir et de sport.

« Les efforts de chacun dans cette lutte contre la COVID-19 doivent se poursuivre. Nous avons maintenant la vaccination de masse qui est en opération dans nos huit sites de vaccination et qui nous aidera à nous protéger individuellement et ainsi à stabiliser la situation épidémiologique », précise la présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides, Mme Rosemonde Landry.

Pour en savoir plus sur la COVID-19 et sur les mesures mises en place : [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).